



# Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise

## Bordereau de pièces à fournir pour les ESS/TPE

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée
- Un RIB
- Bilans et comptes de résultat du dernier exercice clos, sauf pour les organismes ayant au moins deux ans d'existence et qui font une première demande de subvention, pour lesquels la fourniture des bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices
- Si l'association exerce une activité économique, liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années.
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale
- Statuts (première demande uniquement ou en cas de modification)
- Extrait du Journal Officiel de création de l'association et date d'insertion au JO (première demande uniquement)
- Liste des dirigeants, membres en exercice du conseil d'administration ou du bureau
- Attestation d'assujettissement ou de non-assujettissement à TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée
- Le cas échéant, au titre de vos relations avec l'administration, vos agréments et/ou vos habilitations et/ou vos reconnaissances
- Attestation contenant la mention : Les informations ou données portées dans le formulaire ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives
- Attestation que le montant total et cumulé d'aides publiques attribuées à l'association sur les trois derniers exercices, dont l'exercice en cours est, soit inférieur ou égal à 500 000 euros, soit supérieur à ce montant.
- L'annexe financière prévisionnelle = **Annexe 7**
- Agrément ESUS
- Programme d'investissement
- Devis (facultatifs)
- Plans si investissement immobilier
- Liste des concours financiers dits « De minimis » = **Annexe 8**

- Accords bancaires et justificatif d'apport
- Notice explicative détaillée du projet
- Avant-projet sommaire et/ou compromis de vente et/ou devis
- Plans du projet de construction ou d'aménagement
- Autorisation d'urbanisme